



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Traité International
SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

NEUVIÈME SESSION DE L'ORGANE DIRECTEUR

New Delhi (Inde), 19-24 septembre 2022

Rapport du Secrétaire

Résumé

Ce document contient le rapport du Secrétaire du Traité international à la neuvième session de l'Organe directeur sur les activités techniques, administratives et financières relevant de son mandat et sur les autres activités déléguées par l'Organe directeur à la huitième session.

Orientation demandée

L'Organe directeur est invité à prendre note du rapport et à fournir les orientations qu'il juge appropriées sur l'ensemble des questions pertinentes soulevées dans le présent document.

Les documents de la FAO et du TIRPAA peuvent être consultés à l'adresse: www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/fr/c/1259571/

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport fournit un résumé des processus et activités intersessions que le Secrétaire a supervisés depuis la dernière session de l'Organe directeur, ainsi que des développements politiques et opérationnels pertinents pour la préparation de la Neuvième session. Il contient également une brève mise à jour sur la mise en œuvre des activités entreprises par le Secrétaire en relation avec divers processus, notamment les travaux de recherche sur l'impact de la pandémie de COVID-19 et les processus pertinents pour l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 (GBF). En outre, il contient un compte rendu synthétique concernant la conduite de la stratégie de communication du Traité international. Par ailleurs, le document fournit des informations sur d'autres activités qu'il a entreprises à la demande du Bureau de cette neuvième session de l'Organe directeur, ainsi que d'autres développements récents découlant de ses fonctions.

2. En ce qui concerne les questions financières, le rapport donne une vue d'ensemble des problématiques et des tendances financières du Traité international au cours du dernier exercice biennal, tandis que les informations détaillées sur l'état actuel des finances sont fournies dans les documents du point 17 de l'ordre du jour.

II. ADHÉSIONS AU TRAITÉ INTERNATIONAL

3. Depuis la huitième session de l'Organe directeur, le Secrétaire a intensifié ses efforts pour augmenter le nombre de membres du Traité international, en encourageant et en fournissant des informations aux Parties non contractantes sur l'importance d'adhérer au Traité. Trois pays supplémentaires ont adhéré au Traité international, le Mozambique, où il est entré en vigueur le 31 décembre 2020, le Sud-Soudan le 27 avril 2020, et la République dominicaine le 2 mai 2022, ce qui porte le nombre total de Parties contractantes à 149.

4. Le Secrétaire a également veillé à l'envoi de lettres personnalisées par le Directeur général de la FAO à plusieurs Parties non contractantes, les encourageant davantage à adhérer au Traité international. Pendant cette période, le Secrétaire a été informé que le Nigeria avait également obtenu les approbations nécessaires à la ratification du Traité international et que son gouvernement était sur le point de déposer l'instrument de ratification.

5. Le Secrétaire a travaillé en étroite collaboration avec les fonctionnaires et les services gouvernementaux concernés des Parties non contractantes pour appuyer les ateliers de consultations nationales et les événements de sensibilisation. Il a également collaboré avec les bureaux nationaux de la FAO pour mettre en avant le rôle crucial du Traité international par le biais de réunions dédiées et par la fourniture de conseils techniques et personnalisés.

III. MISE À JOUR SUR LES RÉUNIONS INTERSESSIONS, LES PRINCIPAUX PROCESSUS ET LES ACTIVITÉS PERTINENTES

6. Ce chapitre illustre certaines des principales étapes et fournit quelques références utiles pour comprendre la mise en œuvre du programme de travail adopté par la huitième session de l'Organe directeur et la documentation qui a été produite.¹ En raison de la pandémie de COVID-19, toutes les réunions tenues pendant la période intersessions se sont tenues en mode virtuel et, compte tenu de ce format, elles ont nécessité que les travaux préparatoires ou postérieurs soient effectués par voie électronique et en étroite consultation avec les coprésidents respectifs. Les rapports de tous les comités et organes intersessions ont été mis en ligne et transmis à la neuvième session de l'Organe directeur.

¹ Les rapports des comités intersessions sont disponibles à l'adresse www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/fr/c/1259571/

Système multilatéral d'accès et de partage des avantages

7. Le Secrétaire a poursuivi son soutien aux opérations quotidiennes du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages par le biais de son service d'assistance dédié. Le Système a atteint plus de 6,3 millions de matériels versés en 2022. La section du site web a été entièrement revue et enrichie de ressources de formation, et des événements de formation virtuels ont été organisés en collaboration avec des partenaires. Début 2022, la publication du Module d'enseignement sur le Système multilatéral, conformément à la demande de l'Organe directeur, a parachevé la série de publications programmées il y a dix ans. Des informations supplémentaires sont présentées dans le *Rapport sur la mise en œuvre et le fonctionnement du Système multilatéral*.²

8. Le Secrétaire estime qu'il est de la plus haute importance de continuer à maintenir le Système multilatéral en tant que mécanisme opérationnel permanent, de même que le soutien aux utilisateurs et aux Parties contractantes pour sa mise en œuvre. La nécessité de garantir les fonctions essentielles du Système multilatéral est reflétée dans le document IT/GB-9/22/18, *Projet de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2022-2023*.

9. Au cours de l'exercice biennal actuel, le Secrétaire a assisté, sur demande, certaines des Parties contractantes qui ont organisé des discussions informelles sur l'amélioration du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages et a aidé à la gestion des informations pertinentes au sein des Régions. En particulier, le Secrétaire souhaite mettre en exergue les consultations officielles convoquées par le Gouvernement suisse, rapportées au Bureau avec des informations détaillées fournies à l'Organe directeur lors de cette Session.

Stratégie de financement et Fonds de partage des avantages

10. Au cours de l'exercice biennal, le Comité permanent sur la stratégie de financement et la mobilisation des ressources s'est réuni cinq fois virtuellement et a élaboré le projet de stratégie de participation de l'industrie agroalimentaire et a interagi avec les entreprises concernées sur les activités de mobilisation des ressources.

11. Le Comité a convenu du lancement du cinquième appel à propositions du Fonds pour le partage des avantages, notamment sur son processus et son calendrier. Compte tenu de la pandémie qui sévit, le Secrétaire et le Secrétariat ont apprécié la flexibilité montrée dans les dates proposées du calendrier indicatif, qui tiennent compte de toute perturbation ou retard imprévu. Des informations supplémentaires sont présentées dans le *Rapport du Comité permanent de la stratégie de financement et de la mobilisation de ressources à la neuvième session du GB-9*.³

Système mondial d'information

12. Près de 1,2 million de RPGAA ont été enregistrées au cours de l'exercice biennal avec des identifiants numériques d'objets, et un portail GLIS renouvelé a été lancé en 2021. Le portail offre un répertoire de liens vers les sources de RPGAA et d'autres services d'information pertinents fournis par les organisations partenaires et les institutions concernées. Le Secrétaire a facilité la quatrième réunion du Comité consultatif scientifique, qui s'est tenue virtuellement en avril 2021, et la révision du projet de programme de travail sur le Système mondial d'information.

13. Le Secrétaire a publié une liste de descripteurs de passeport pour les espèces sauvages apparentées à des plantes cultivées conservées *in situ*, avec la participation d'un large groupe d'experts internationaux, et a lancé des essais dans certains pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes, et du Proche-Orient par le biais d'un projet dédié financé par le Gouvernement allemand. Il a également publié six livrets contenant des descripteurs de caractérisation et d'évaluation pour six arbres fruitiers tropicaux, en collaboration avec des organisations partenaires. Les livrets ont également été reconnus comme constituant une contribution précieuse à la célébration de l'Année internationale des fruits et légumes. De plus amples informations sur les activités et le projet de

² IT/GB-9/22/9.1.

³ IT/GB-9/22/10.

programme révisé sont contenues dans le document *Rapport sur la mise en œuvre du Système mondial d'information*.⁴

Application des droits de l'agriculteur

14. Le Groupe *spécial* d'experts techniques sur les droits des agriculteurs (le Groupe d'experts) s'est rencontré virtuellement pour sa troisième réunion en août 2020 et pour sa quatrième réunion en mai et août 2021. Le Groupe d'experts a élaboré des *Options pour encourager, guider et promouvoir la concrétisation des Droits des agriculteurs, comme indiqué à l'article 9 du Traité international*, avec deux éléments restants, tels qu'ils figurent dans le document, IT/GB-9/22/13.3, pour examen par l'Organe directeur.

15. Le Groupe d'experts a conseillé au Secrétaire de mettre à jour l'*Inventaire des mesures nationales, des pratiques optimales et des enseignements à tirer de la concrétisation des droits des agriculteurs, tel que prévu dans l'article 9 du Traité international* et ses rubriques. Il a en outre invité le Secrétaire à porter le document à l'attention de la neuvième session de l'Organe directeur pour son information.⁵

Conservation et utilisation durable

16. Les cinquième et sixième réunions du Comité technique ad hoc sur la conservation et l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (ACSU en anglais) se sont tenues sous forme virtuelle, respectivement en octobre 2021 et février 2022. Outre le rapport du Comité, le Secrétariat a également préparé pour la session le document IT/GB-9/22/12, *Rapport sur la mise en œuvre de la conservation et de l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*.

17. Le Comité a reconnu l'importance de la Boîte à outils pour l'Utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et a recommandé que le Secrétaire prépare une note d'information pour la neuvième session de l'Organe directeur expliquant le nouveau prototype et comprenant une stratégie de communication et un plan de visibilité.⁶

18. Le Comité a également examiné l'analyse préliminaire du projet d'étude, *Obstacles et défis à la mise en œuvre des articles 5 et 6 du Traité international*. Le Comité a suggéré des sources d'information supplémentaires pour l'étude, et a noté que le Secrétaire porterait cela à l'attention de la neuvième session de l'Organe directeur. Le Comité a en outre suggéré que les travaux futurs sur les articles 5 et 6 pourraient initialement se concentrer sur les questions politiques et institutionnelles.⁷

19. Le Comité a conseillé au Secrétaire de poursuivre les discussions avec les partenaires intéressés par l'élaboration et la mise en œuvre d'un *Programme conjoint sur la biodiversité en agriculture pour l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*. Le Comité a en outre conseillé au Secrétaire de mettre à jour la note conceptuelle en collaboration avec les partenaires intéressés et d'autres unités pertinentes de la FAO, pour examen à la neuvième session de l'Organe directeur.⁸

Application

20. Le Secrétariat a soutenu les Parties contractantes dans la préparation et la soumission des rapports nationaux sur la mise en œuvre du Traité international, conformément au chapitre V.3 des

⁴ IT/GB-9/22/11.

⁵ IT/GB-9/22/13/Inf.1, *Inventaire actualisé des mesures nationales, des pratiques optimales et des enseignements à tirer de la concrétisation des droits des agriculteurs, tel que prévu dans l'article 9 du Traité international*.

⁶ IT/GB-9/22/12/Inf.1, *Prototype de Boîte à outils pour l'Utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*.

⁷ IT/GB-9/22/12/Inf.2, *Étude préliminaire sur les obstacles et les défis à la mise en œuvre des articles 5 et 6 du Traité international*.

⁸ Le programme conjoint est annexé au document, IT/GB-9/22/12, *Rapport sur la mise en œuvre de la conservation et de l'utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture*.

Procédures et mécanismes visant à promouvoir l'application du Traité et à régler les problèmes de non-application, et a publié tous les rapports en ligne. Plus précisément, le Secrétariat a apporté son soutien aux Parties contractantes par le biais de webinaires, de communications directes et de mises à jour du site Web, qui comporte désormais une section «Foire aux questions».

21. La quatrième réunion du Comité d'application s'est tenue virtuellement en février 2021 et, à la suite de cette réunion, il a continué à travailler par voie électronique pour finaliser son rapport à la neuvième session de l'Organe directeur. Le rapport soumis à l'Organe directeur a analysé 79 rapports nationaux reçus des Parties contractantes jusqu'au 15 août 2021. Le rapport, qui contient un projet de résolution, énumère un certain nombre d'activités et d'approches potentielles envisagées par le Comité pour ses travaux futurs, ainsi que d'autres questions pertinentes concernant son mandat de soutien aux Parties contractantes.⁹

Documentation

22. Au cours de la période intersessions, le Secrétariat a produit et publié plus de 286 documents sur les réunions, dont la plupart se sont tenues virtuellement. Parmi ceux-ci, 109 étaient des documents de travail, 113 des documents d'information, 24 des rapports et 40 d'autres documents. Pour la session actuelle de l'Organe directeur, 62 documents sont en cours de préparation, dont 40 sont des documents de travail, traduits dans les langues officielles de la FAO, et 22 des documents d'information.

IV. MISE À JOUR SUR LES AUTRES ACTIVITÉS ENTREPRISES PAR LE SECRÉTAIRE

Réponse à la pandémie de COVID-19

23. À la suite de l'apparition de la pandémie de COVID-19, le Secrétariat a mené une enquête entre juin et août 2020 auprès des Points focaux nationaux et des partenaires du Fonds pour le partage des avantages sur les effets possibles de celle-ci. Les résultats de l'enquête ont montré ses effets immédiats sur les principaux domaines de mise en œuvre du Traité international ainsi que sur le portefeuille de projets du quatrième cycle du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages (BSF-4). Les conclusions du processus incluent les mesures d'atténuation et les plans d'urgence mis en place pour faire face aux effets possibles.

24. À la suite des études, le Secrétaire a également organisé un Groupe international d'experts, qui s'est réuni virtuellement le 15 septembre 2020, avec le soutien du Royaume du Maroc et en collaboration avec le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures. Le groupe d'experts a présenté un certain nombre de prochaines étapes possibles pour les orientations du Bureau, notamment en ce qui concerne la sauvegarde des collections à risque.¹⁰

25. Le Secrétaire a rendu compte de ces activités au Bureau, en résumant les principaux messages du groupe d'experts. Le Bureau a salué le travail effectué et a apprécié l'évaluation analytique fondée sur des preuves qui a été entreprise. Il a également encouragé le Secrétaire à continuer à identifier les effets potentiels à plus long terme et certaines implications institutionnelles et politiques initiales de la pandémie de COVID-19 sur le travail du Traité international.

26. Des informations supplémentaires sur les activités menées au cours de l'exercice biennal en réponse à la pandémie de COVID-19 sont disponibles dans le document, IT/GB-9/22/6.2, *Rapport sur les effets de la pandémie de COVID-19 sur l'application du Traité international*.

Réserve d'urgence pour les banques de gènes

27. L'Organe directeur et le Bureau ont noté l'importance de soutenir les collections de ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) en danger, étant donné le nombre de

⁹ IT/GB-9/22/14, *Rapport du Comité d'application*.

¹⁰ www.fao.org/plant-treaty/overview/partnerships/expert-panel

situations et d'événements d'urgence menaçant certaines collections (par ex., à la suite de catastrophes naturelles, de troubles civils ou de conflits armés).

28. En novembre 2021, le Secrétaire a lancé la Réserve d'urgence de collections de matériel génétique menacées, établie conjointement avec le Fonds fiduciaire mondial pour la diversité des cultures. La Réserve d'urgence est conçue pour fournir un soutien rapide, à court terme et d'urgence aux collections du Système multilatéral, en cas de crise et lorsqu'aucun autre soutien financier n'est disponible. Des informations supplémentaires sont disponibles dans le document, IT/GB-9/22/16.2.3, *Rapport sur la réserve d'urgence de collections de matériel génétique menacées*.

Réseau mondial de cryobanques

29. Lors de sa quatrième réunion, le Bureau a demandé au Secrétaire de s'associer au Fonds fiduciaire pour accélérer le développement d'un réseau mondial de cryobanques par le biais du Traité international afin de dupliquer en toute sécurité les collections de plantes menacées sur le terrain et in vitro. Le Secrétariat a coorganisé un Groupe international d'experts avec le Fonds fiduciaire sur cette question en juin 2021, *Cryoconservation: Une stratégie à long terme pour les collections de RPGAA difficiles à préserver dans un monde post-COVID*.¹¹

30. L'objectif du groupe était de réunir tous les acteurs clés travaillant sur la cryoconservation et de discuter des éléments potentiels d'une stratégie mondiale pour faire progresser la cryoconservation afin de soutenir la mise en œuvre du Traité, notamment en développant un réseau mondial de cryobanques. Les experts ont présenté l'état des travaux de cryoconservation aux niveaux national et régional, ainsi que dans les centres du CGIAR, et ont examiné les défis et les avantages de cette technologie. Les experts ont également discuté de l'opportunité de développer et de soutenir une initiative mondiale pour la cryoconservation, dans le cadre du Traité international.

Année internationale des fruits et légumes

31. Le Secrétariat s'est joint à la communauté internationale pour la célébration de l'Année internationale des fruits et légumes en 2021. En collaboration avec le Fonds fiduciaire pour les cultures, le Secrétaire a convoqué un groupe international d'experts de haut niveau pour souligner l'importance de la diversité génétique des fruits et légumes pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

32. Le groupe d'experts, qui s'est réuni virtuellement le 16 février 2021, a expliqué comment les ressources génétiques des fruits et légumes étaient conservées, partagées et utilisées. Il a présenté les points de vue et les perspectives des banques de gènes internationales, des programmes nationaux, des chercheurs et des obtenteurs, de l'industrie semencière et des organisations non gouvernementales. Il a également mis en évidence des exemples de développement et de production de variétés de fruits et légumes adaptées à divers agro-systèmes et pratiques agricoles. En outre, il a noté certains des enjeux associés à la conservation et à l'utilisation des ressources génétiques des fruits et légumes, et a identifié les besoins futurs et les actions possibles.¹²

Le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et les conventions relatives à la biodiversité

33. Au cours de l'exercice biennal, le Secrétaire a suivi les discussions et apporté des contributions à l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, en coordination avec les dirigeants des autres membres du Groupe de Liaison des conventions relatives à la Biodiversité (GLB).¹³ Il a également soutenu les Parties contractantes participant au processus.

¹¹ www.fao.org/plant-treaty/meetings/meetings-detail/fr/c/1492833/

¹² www.fao.org/plant-treaty/overview/partnerships/international-panel/fr/

¹³ Les membres du Groupe de Liaison sur la Biodiversité sont: la Convention concernant le patrimoine mondial culturel et naturel (CPM), la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS), la Convention relative aux zones humides d'importance internationale

34. Le GLB a souligné que les objectifs et les mandats de ces traités et conventions devraient être pris en compte et reconnus dans le nouveau Cadre mondial de la biodiversité. Leur inclusion permettrait aux Parties contractantes de tirer parti de leurs expériences, des indicateurs disponibles et des processus techniques et juridiques en cours dans le cadre des conventions respectives.

V. STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES CAPACITÉS

35. Conformément aux orientations reçues de l'Organe directeur à sa huitième session et du Bureau de la neuvième session, le Secrétariat a élaboré un projet de stratégie de développement des capacités pour le Traité international (2023-2030). Le projet reflète les contributions reçues des organes subsidiaires concernés et du Bureau, et est maintenant disponible pour examen par l'Organe directeur.¹⁴

36. Le projet de stratégie représente un document général décrivant les principes directeurs, les approches stratégiques et les résultats attendus du renforcement des capacités. Le projet de stratégie fait référence aux acteurs, aux ressources et aux mécanismes de suivi existants pour faciliter son examen futur par l'Organe directeur. Le projet de stratégie s'appuie sur l'appropriation par les pays et la favorise. Il est proposé que le projet de stratégie soit accompagné de deux plans d'action de 4 ans.

VI. MISE À JOUR SUR LA PROMOTION ET LA COMMUNICATION

37. La communication a toujours été un élément central du programme de travail du Traité dans chaque exercice biennal pour assurer sa mission de montrer l'importance de la conservation et de l'utilisation des cultures vivrières. Le site Web du Traité joue un rôle fondamental dans la transmission de l'importance et des activités du Traité international, et constitue souvent le point d'entrée pour les personnes souhaitant s'informer sur son mandat et ses travaux. Le site Web du Traité a maintenant été revu dans son intégralité, et son contenu est régulièrement mis à jour. En outre, plus de 95 % de son contenu est désormais disponible dans les six langues officielles. Plusieurs sections essentielles ont été revues et améliorées avec du contenu supplémentaire, des informations techniques et des statistiques. L'aspect visuel général du site Web a été amélioré afin de le rendre plus accessible, plus convivial et plus attrayant pour de multiples publics. Des informations supplémentaires sur les activités de communication, la visibilité accrue des projets du Fonds fiduciaire pour le partage des avantages et le rafraîchissement de l'image de marque globale du Traité international sont disponibles dans le *Rapport sur la mise en œuvre de la stratégie de communication du Traité international*.¹⁵

38. Au cours du prochain exercice biennal, le Traité international devra continuer à améliorer ses services de communication et de vulgarisation, et continuer à étendre sa portée à une grande variété de publics. En collaboration avec la FAO, le Traité sera innovant et plus proactif dans l'utilisation des canaux de médias sociaux et dans le développement d'un contenu techniquement fiable et visuellement attrayant, intéressant pour les décideurs politiques et le grand public.

39. Depuis juin 2020, et à la suite de l'accueil du Secrétariat du Traité international au sein du Bureau du changement climatique, de la biodiversité et de l'environnement (OCB) de la FAO, le Secrétariat a renforcé sa collaboration avec d'autres unités relevant de ce bureau, notamment pour l'élaboration de divers supports d'information et événements relatifs à la biodiversité dans l'action climatique, la bioéconomie et les services écosystémiques.

40. Le Secrétariat a également organisé et apporté sa contribution à plusieurs conférences techniques internationales, groupes scientifiques et forums au cours de l'exercice biennal. Ces efforts ont étayé l'engagement du Traité de faire en sorte que les pays de tous les niveaux de développement

particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (Ramsar), la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (TIRPAA) et la Commission baleinière internationale (CBI).

¹⁴ IT/GB-9/22/6.1.

¹⁵ IT/GB-9/22/6/Inf.1

puissent avoir accès aux informations et aux ressources, en particulier sur le rôle essentiel de la préservation et de l'utilisation de la diversité biologique des cultures pour la sécurité alimentaire.

41. Dans le cadre de la préparation de la neuvième session, le choix et l'approbation rapides du thème «*Célébrer les gardiens de la diversité des cultures: Vers un cadre mondial inclusif de la biodiversité pour l'après-2020*» ont aidé à préparer des moyens d'information, à s'engager avec des partenaires et à faciliter la préparation d'expositions dédiées.

42. La déclaration de l'Année internationale du millet 2023 par la 75e Assemblée des Nations Unies, à l'initiative du Gouvernement indien, a créé pour le Traité une occasion unique de plaider dans les mois à venir pour une meilleure utilisation de certaines des cultures figurant à l'Annexe I. Les célébrations peuvent contribuer à augmenter leur production mondiale et à assurer une transformation et une consommation efficaces. Elles peuvent également aider à promouvoir une meilleure utilisation des rotations de cultures, encourager une meilleure connectivité à travers les systèmes alimentaires et identifier les millets comme un élément clé de notre panier à provisions.

VII. MISE À JOUR FINANCIÈRE

43. Le Secrétaire a préparé le document, IT/GB-9/22/18.2 Rev.1, *Rapport sur le financement et l'état d'avancement du programme de travail et du budget pour l'exercice biennal 2020-2021*. Il donne un aperçu de l'état des finances du Traité au 31 mai 2022, ainsi que des informations qui peuvent être pertinentes lors de l'examen des besoins futurs résultant du développement du Traité. Le Secrétaire reste déterminé à accroître la transparence et la responsabilisation dans l'utilisation des ressources dans le cadre des règles financières du Traité et du système financier de la FAO. Le document contient, dans cette optique de transparence et de responsabilisation accrues, beaucoup plus de détails que les rapports précédents.

44. Le document traite, entre autres, des sujets suivants:

- a. le financement du budget administratif de base, provenant à la fois de la contribution de la FAO et des contributions volontaires des Parties contractantes;
- b. la réception des contributions des Parties contractantes;
- c. les recettes de base du Traité;
- d. les dépenses au titre du budget administratif de base;
- e. la réserve de fonds de roulement;
- f. la réserve opérationnelle de la tierce partie bénéficiaire.

45. La somme provisionnelle mise à la disposition du Traité par la FAO pour le budget 2020-21 était de 2 millions d'USD. Conformément à la règle financière 8.2, le Secrétariat publie en ligne l'état financier certifié des dépenses à la fin de chaque exercice. Cet état contient des informations détaillées sur l'état du budget administratif de base et notamment une analyse comparative avec les années précédentes.

46. Lors de la première session extraordinaire de l'Organe directeur, le Secrétaire a informé les Parties contractantes de la diminution importante des ressources du Fonds spécial destiné à soutenir la participation des pays en développement aux réunions du Traité et a lancé un appel à contributions. En 2022, le Secrétaire a lancé un appel de fonds pour fournir une aide aux déplacements afin d'assurer la participation des pays en développement à la neuvième session de l'Organe directeur.

VIII. DÉFIS NOUVEAUX ET URGENTS

47. Le Secrétaire remercie le Bureau de la Neuvième session pour les conseils et les orientations fournis pour la mise en œuvre du Programme de travail, et fait mention particulièrement à la longue période intersessions et à ses spécificités qui ont obligé tout le monde à évoluer dans des conditions sans précédent. L'organisation de la Session extraordinaire de l'Organe directeur en mode virtuel,

avec des règles d'engagement *ad hoc* et précédée de consultations extraordinaires, a été possible grâce à un haut niveau de confiance, d'engagement et de compréhension de la part de toutes les Régions.

48. En pensant à l'avenir, une leçon que nous pourrions prendre en compte est que nous avons également besoin de systèmes de traités résistants, capables de fonctionner en dehors des conditions normales. En même temps, nous devons nous assurer que les interrelations entre les différents comités soient fluides et bien définies et que la conception des procédures du Traité rende possible les discussions sur les politiques. En ce sens, les travaux antérieurs entrepris pour l'*Examen des organes subsidiaires et des processus intersessions* peuvent être extrêmement utiles.¹⁶

49. Le Secrétaire reçoit régulièrement des demandes de soutien pour des collections de matériel génétique qui affrontent des situations réclamant une évaluation et une réponse immédiates. Il s'agit de cas où chaque jour passé peut faire une différence pour l'avenir de la collection. En ce sens, le lancement de la Réserve d'urgence pour les collections, telle que constituée l'année dernière, a constitué un énorme pas en avant dans le nombre d'outils à notre disposition pour agir ensemble rapidement en cas d'urgence.

50. En raison des circonstances actuelles, il est de la plus haute importance que la Réserve soit dûment capitalisée et que l'Organe directeur reçoive des informations sur son utilisation et fournisse des directives pour ses opérations et son évolution futures. Bien que personne ne soit en mesure de prévoir tous les types de menaces, la communauté internationale ne peut pas rester assise à attendre la prochaine crise. Au contraire, et conformément à ses objectifs, la communauté internationale attend du Traité qu'il joue un rôle proactif en collaboration avec les autres unités de la FAO et les partenaires et donateurs concernés, selon les besoins.

51. Conformément aux orientations de l'Organe directeur, le Secrétaire a suivi les débats sur l'élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. À la date de préparation du présent document, de nombreux éléments critiques du Cadre restent encore à finaliser. Pourtant, il sera essentiel, pour apporter une réponse immédiate, de joindre nos efforts pour soutenir sa mise en œuvre au niveau national. Dans ce contexte, la fourniture d'une assistance aux Parties contractantes par les différentes organisations internationales, à travers des programmes structurés, reste un aspect primordial qui devra être discuté et coordonné, une fois le nouveau Cadre adopté. L'Organe directeur devra également se préparer à y répondre, lorsqu'il sera adopté.

52. Dans le contexte de la politique internationale, le Secrétaire a été témoin des difficultés d'entente sur les principaux éléments de la future réglementation de l'information de séquençage numérique. Pourtant, les options identifiées et les contributions fournies par les gouvernements et les parties prenantes montrent clairement l'intérêt considérable que suscite cette question. Il considère qu'il est temps pour la communauté du Traité d'examiner plus en détail certaines des implications futures que les technologies sous-jacentes, les modes d'utilisation et les discussions connexes peuvent avoir pour les objectifs du Traité international.

53. La huitième session de l'Organe directeur n'a pas pu parvenir à un consensus sur l'ensemble des mesures perçues comme essentielles pour l'avenir du Traité international, à savoir l'amélioration du Système multilatéral d'accès et de partage des avantages. Malgré la pandémie, la longue période intersessions a peut-être laissé suffisamment de temps aux Parties contractantes pour réfléchir aux prochaines étapes et à la suite à donner au processus d'amélioration. Le Secrétaire a noté que les fortes attentes des divers groupes de parties prenantes permettent d'envisager, lors de cette session, la poursuite des discussions formelles.

IX. ORIENTATION DEMANDÉE

54. L'Organe directeur est invité à prendre note du rapport et à fournir les orientations qu'il juge appropriées sur l'ensemble des questions pertinentes soulevées dans le présent document.

¹⁶ IT/GB-9/22/17.3.